

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-58-PD1

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement PC-2775-58-PD1 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 relativement aux enseignes identifiant le centre commercial « Fairview Pointe-Claire ».

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le **11 juin 2019**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté le premier projet de règlement PC-2775-58-PD1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 relativement aux enseignes identifiant le centre commercial « Fairview Pointe-Claire ».
2. Le **2 juillet 2019**, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Cette modification au Règlement PC-2775 est faite dans le but de permettre au centre commercial «Fairview Pointe-Claire », situé dans la Zone Mu1, l'installation d'enseignes additionnelles lui permettant d'identifier le bâtiment et d'indiquer les cinq (5) entrées.
5. Ce projet de règlement n'est pas sujet à approbation référendaire.
6. Le premier projet de règlement et l'illustration de la zone visée Mu1 et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi, de 8h à midi, à l'exception des jours fériés, ainsi que sur le portail de la Ville, au www.pointe-claire.ca.

La description sommaire de la zone concerné est ci-après indiquée:

Zones concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
Mu1	Mu2, Rb10, Re47, Re48, C7, Cb4, C6, U7	<p>Située au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'ouest du boulevard Saint-Jean, à l'est de l'avenue Fairview et au sud du boulevard Brunswick.</p> <p>Located north of Trans-Canada Highway, west of Saint-Jean Boulevard, east of Fairview Avenue and south of Brunswick Boulevard.</p>



Donné à Pointe-Claire, ce 19 juin 2019.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING
DRAFT BY-LAW PC-2775-58-PD1

To the persons interested in the draft by-law PC-2775-58-PD1, amending Zoning By-law PC-2775, with respect to signs identifying “Fairview Pointe-Claire” shopping centre, as follows:

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On **June 11, 2019**, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2775-58-PD1, entitled “By-law amending Zoning By-law PC-2775 with regards to signs identifying “Fairview Pointe-Claire” shopping centre”.
2. On **July 2, 2019**, at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the first draft of the by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
4. The purpose of this amendment to By-law PC-2775 is to allow the “Fairview Pointe-Claire” shopping centre, located in Zone Mu1, to install additional signs allowing it to identify the building and indicate the five (5) entrances.
5. This draft by-law is not subject to approval by way of referendum.
6. The first draft by-law and the illustration of Zone Mu1 and of the contiguous zones may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:00 am until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m. and on Fridays from 8:00 am until noon with the exception of holidays as well as on the City portal at www.pointe-claire.ca.

The summary description of the concerned zone is hereinafter indicated:

Zones concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
Mu1	Mu2, Rb10, Re47, Re48, C7, Cb4, C6, U7	<p>Située au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'ouest du boulevard Saint-Jean, à l'est de l'avenue Fairview et au sud du boulevard Brunswick.</p> <hr/> <p>Located north of Trans-Canada Highway, west of Saint-Jean Boulevard, east of Fairview Avenue and south of Brunswick Boulevard.</p>



Given in Pointe-Claire, this 19 June 2019.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk